



CGT EDUC' ACTION
ACADEMIE
DE TOULOUSE
7, PLACE DU FER
A CHEVAL
31300 TOULOUSE

CANDIDAT-E
AU
CONGE FORMATION PROFESSIONNELLE ?

Afin d'assurer le suivi de ton dossier lors des CAPA/CCP, retourne-nous ce document complété en privilégiant l'envoi par courriel, **au plus tard début février 2017**, accompagné si possible d'un récapitulatif de ta saisie sur l'application dédiée du rectorat.

Informations personnelles

Nom : _____ Prénom : _____
Date de naissance : _____ Situation familiale : _____
Adresse personnelle : _____
Code Postal : _____ Ville : _____
Courriel : _____
Téléphone : _____ Mobile : _____

Informations administratives

Corps : certifié agrégé PLP EPS AE
 CPE Documentation PEGC
 Orientation Non-titulaire
Grade : Classe Normale Hors-classe ou Cl. Except.
Discipline : _____ Échelon au 31/08/2016 : _____
Nom l'établissement de rattachement : _____
Code postal : _____
Ville : _____

Informations relatives barème

Nombre d'admissibilités à l'agrégation : 1 2 et plus
Nombre de demandes antérieures : _____
Nombre d'enfants (en cas d'égalité de barème) : _____

Cadre réservé aux élus

BARÈME RETENU	RÉSULTAT GT
---------------	-------------

Modalités de candidature

Les candidatures devront impérativement être saisies **du 21 novembre 2016 au 12 décembre 2016** inclus sur l'application dédiée du rectorat disponible à l'adresse suivante : <http://webdyn.ac-toulouse.fr/cofpi>

Pour les candidat-e-s n'ayant pas postulé l'année précédente dans l'académie de Toulouse, pièces justificatives doivent être retournées au bureau de gestion dont ils dépendent.

Enseignants titulaires agrégés et certifiés des disciplines littéraires	Enseignants titulaires agrégés et certifiés des disciplines scientifiques, techniques et artistiques, Documentation	Enseignants titulaires de tous les autres corps, CPE, Personnels d'orientation, PEGC, Adjoints d'enseignement	Agents non titulaires
DPE1	DPE2	DPE3	DPE4
dpe1@ac-toulouse.fr 05 36 25 74 01	dpe2@ac-toulouse.fr 05 36 25 74 49	dpe3@ac-toulouse.fr 05 36 25 74 70	dpe4@ac-toulouse.fr 05 36 25 74 08

Conditions d'éligibilité

Titulaires	Non-titulaires
<p>⇒ Être en position d'activité. Les agents qui ne sont pas dans cette position, notamment les personnels en disponibilité, et qui demandent un congé de formation professionnelle doivent faire l'objet d'une réintégration afin de pouvoir bénéficier de ce congé.</p> <p>⇒ Avoir accompli au moins trois ans de services effectifs dans l'administration.</p>	<p>⇒ Justifier de l'équivalent de trente-six mois au moins de services effectifs à temps plein, dont douze mois au moins dans l'administration à laquelle est demandé le congé de formation.</p>

Références :

⇒ [Chapitre VII du décret 2007-1470](#)

⇒ [Article 10 du décret 2007-1942](#)

Conditions de rémunération

Il s'agit d'une **indemnisation forfaitaire : 85 % de l'indice majoré détenu au moment de la mise en congé**, ne pouvant excéder le traitement et l'indice de résidence afférents à l'indice brut 650.

La durée pendant laquelle cette rémunération est versée est **limitée à douze mois sur toute la carrière**.